
Réunion téléphonique de Bureau, 7 décembre 2009

Présents : J.-P. Holvoet, É. Lefebvre, J. Prévôt, C. Roche, J. Romestan, L. Tanguille, H. Vaumoron, O. Vidal.

Absent excusé : A. Menier

Ordre du jour

1. *Gestion de l'information*
2. *Le forum*
3. *Le suivi de la convention d'objectif*
4. *Point sur le projet du budget 2010*
5. *Calendrier de clôture de l'exercice 2009*
6. *Diplômes et Référentiel*
7. *L'alarme du siège*
8. *Le suivi des actions juridiques*
9. *Courrier à la Secrétaire d'Etat Rama Yade*
10. *Questions diverses*

La réunion débute à 21h.

1/ Gestion de l'information

Au sein du bureau

L. Tanguille proposera une procédure de diffusion des informations transmises par le bureau vers le Comité directeur et les commissions et les CSR

Vers l'extérieur du bureau (CD et Commission)

Avec ou sans la Commission Communication

Les présidents de régions souhaitent que les listes fédérales CSR, Grands électeurs et CDS soient regroupées.

Le trésorier souligne la nécessité de garder une liste des CSR, car lorsqu'il veut adresser le montant des versements FFS aux régions, il n'est pas utile de l'envoyer sur toutes les listes.

Il est également souligné l'importance de transmettre beaucoup plus d'informations au Comité directeur qui ne reçoit, actuellement, que très peu d'informations en provenance du bureau.

2/ Le forum

Une discussion s'engage sur le forum fédéral. Doit-il être modéré ? En tout état de cause, sans remettre en cause l'humour des dessins qui ont été publiés à l'occasion de la discussion portant sur dossier du positionnement fédéral, ceux-ci n'ont pas leur place dans la rubrique la « spéléologie en général ». La création d'une rubrique « humour » est envisagée

Il est souligné qu'il faut se référer à une procédure en cas de censure d'un message jugé contraire à l'éthique fédérale et qu'en cas de doute, le bureau devrait être consulté.

Le bureau reconnaît qu'il y a nécessité de désigner un modérateur au sein du Comité directeur. Le secrétaire-général est chargé de solliciter une ou deux personnes volontaires.

3/ Le suivi de la convention d'objectif

Un tableau de bord a été proposé par C. Roche et J. Prévôt. Il doit être complété avec le réalisé par ligne d'objectif par J. Romestan. Il est à souhaiter que la mise à jour tardive de ce document ne fasse pas apparaître des actions non réalisées. Auquel cas, la subvention correspondante serait à inscrire en fonds dédiés.

4/ Point sur le projet du budget 2010 (J. Prévôt)

J. Prévôt a demandé que les commissions, délégations et direction technique lui communiquent rapidement leur budget prévisionnel. Au 7 décembre, seuls 11 budgets prévisionnels sont arrivés sur 25 réponses attendues.

L. Tanguille veut savoir comment le budget Fédéral, peut intégrer le complément de salaire qui sera versé au futur directeur technique national qui assurera en plus des missions habituelles dévolues à la fonction, un suivi et une coordination du personnel du siège.

J. Prévôt et J. Romestan s'engagent à répondre et à faire le point au cours de cette semaine.

5/ Calendrier de clôture de l'exercice 2009 (J. Romestan)

Le reversement de cotisations aux régions va être fait à la fin de la semaine.

Les notes de frais 2009 sont prises en compte jusqu'à fin janvier 2010.

Courant février l'expert comptable interviendra. Une fois son travail terminé, le commissaire aux comptes passera certifier nos comptes courant mars.

6/ Diplômes et Référentiel (J.-P. Holvoet)

Le Ministère de la santé et des sports est engagé dans la rénovation et la modernisation des diplômes du champ du sport. Ainsi, les diplômes professionnels, tels que le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) et le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DES JEPS), remplacent progressivement le brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) du 1^{er} et du 2^{ème} degré.

Parallèlement à cette rénovation le MSS s'est vu rappelé par la commission européenne l'obligation de produire d'ici la fin de l'année un test de libre prestation de service (LPS) pour toutes les activités en environnement spécifique dont la spéléologie. Il a donc fallu à marche forcée produire un projet d'arrêté. Celui-ci devant être présenté à une commission paritaire consultative (CPC) de début janvier.

Afin de garder une cohérence entre ce test et le diplôme support, le futur DE, la FFS a souhaité que très rapidement le DE spéléologie remplace l'actuel BEES 1^{er} degré option spéléologie. Son vœu est presque exhaussé puisque le ministère envisage de présenter simultanément à la CPC, la LPS spéléo, le DE canyon et le DE spéléo.

Si concernant la LPS spéléo, il n'y a pas eu de problème, il n'en va pas de même pour le DE spéléo et le DE Canyon. En effet, des points de blocage se font jour avec les syndicats concernés (guides, grimpeurs et spéléos) pour le DE canyon et le SNPSC pour le DE spéléo. Il en est de même au niveau du MSS qui n'est pas enclin à accorder des équivalences aux titulaires de brevets fédéraux de moniteurs et instructeurs.

Ces points de blocage sont liés à la logique des DE qui contrairement au BEES ne permet d'accorder des équivalences que si toutes les compétences composant une Unité de Capitalisable ont bien leur correspondance dans le diplôme fédéral. Ainsi, si on ne met pas précisément le contenu des brevets fédéraux accompagnés des référentiels de certification en regard des Unités capitalisables du DE, donc les compétences exigibles, il est difficile de savoir quelles sont les compétences précises qui peuvent être reconnues aux brevetés fédéraux.

Si la Fédération réaffirme qu'elle ne forme pas de professionnels, elle entend néanmoins faire reconnaître les compétences de ses cadres et obtenir ainsi un certain nombre d'allègements de formation, voire des équivalences de droit pour certaines unités capitalisables.

La logique des Diplômes professionnels s'appuie sur le positionnement. C'est-à-dire qu'à l'entrée en formation, l'équipe des formateurs établit pour chaque candidat un parcours individualisé et lui propose éventuellement un certain nombre d'allègements de formation, voire certaines équivalences en fonction des compétences qu'il a pu acquérir au cours de sa pratique bénévole.

Compte tenu des délais très courts qui nous sont proposés, ce travail sera réalisé par les cadres techniques, puis validé par les commissions EFS et EFC. Nous pourrions alors nous appuyer sur des éléments concrets et indiscutables pour faire valoir nos exigences en matière d'allègement et d'équivalences.

Une réunion avec la FFME est prévue le jeudi 10 décembre, afin d'essayer de trouver une position commune.

Le bureau demande que nous fassions le maximum pour obtenir l'équivalence de droit d'au moins une unité capitalisable.

7/ L'alarme du siège

Le week end des 21 et 22 novembre un incident technique a déclenché l'alarme du siège et occasionné des dérangements importants pour les spéléos de Lyon et les services de sécurité.

Il faut réactualiser la procédure et la liste des personnes à prévenir par servitel. Il est proposé de rajouter : O. Vidal et F. Chambat.

J. Romestan et L. Mangel devront informer toutes les personnes concernées par le déclenchement de l'alarme du siège.

Il faut également leur donner toutes les informations et moyens nécessaires pour pouvoir intervenir dans les locaux

8/ Le suivi des actions juridiques (H. Vaumoron)

- Dossier Villhonneur / ASC

En novembre 2006, l'ASC (club de la charente) a demandé une procédure disciplinaire contre Gérard Jourdy. Cette demande étant toujours d'actualité, en septembre 2009, le médiateur a pris contact avec les deux parties pour tenter une médiation à la demande du Comité directeur.

La médiation a échoué. M.Decobert a confirmé par lettre l'arrêt de la médiation aux intéressés. Le Comité directeur ayant voté la saisine de l'Organe disciplinaire de première instance, L. Tanguille doit, d'une part, faire un courrier au président de l'organe disciplinaire de 1ère instance et d'autre part, nommer un instructeur pour ce dossier.

- Dossier J.-M. Frossard

Un conflit interne au spéléo-secours des départements du Doubs et du Jura, vieux de 19 ans, refait surface à la demande de J.-M Frossard. Le 29 mai par courrier, il a demandé une procédure disciplinaire contre le SSF25. Au cours de sa réunion d'octobre le Comité directeur a prononcé l'irrecevabilité de la demande dont les faits sont prescrits.

Le courrier, annonçant au demandeur la décision du Comité directeur part cette semaine. Un courrier de soutien pour les CDS 25 et 39 et les équipes de secours concernées part cette semaine.

- Intervention au Tribunal Administratif de l'AGESSEC de l'Ain

Suite à un accident faisant 3 victimes dans le canyon de La Fouge, la mairesse de la commune de Cerdon a pris un arrêté interdisant la pratique du canyionisme. Une intervention volontaire au tribunal administratif en soutien au recours de l'arrêté municipal esr demandé par l'AGESSEC.

Suite à l'avis de notre conseiller juridique Y. Besset, il est décidé de participer à la même démarche que la FFME et de l'AGESSEC. Une information sera faite au Comité directeur.

- CDS 86 / F. Alamichel

Le président du CDS 86 demande le 16 octobre la saisine du médiateur pour un conflit qui l'oppose à un de ses adhérents. Ce conflit concerne la publication d'écrits et de topographies dans un bulletin du CDS et une mise en cause publique de la personne.

L. Tanguille doit saisir le médiateur, mais celui-ci n'est pas disponible pour le moment. Il va être nécessaire de lui trouver un adjoint pour répondre aux demandes. La médiation n'ayant pas eu lieu la plainte déposée contre le CDS 86 court toujours.

- CDS 26 / Préfet Drôme

En 2002, un arrêté préfectoral permet le captage du trou de l'Aygue et de la source des Neys dont la conséquence est l'interdiction de la pratique de la spéléologie dans la cavité. Le CDS 26 a lancé une action au tribunal administratif qui a échoué et il a fait appel.

Une facture de l'avocat E. Raynal concernant l'affaire CDS 26 / Préfet de la Drôme est arrivée au siège. L'affaire est évoquée à la Cour Administrative d'Appel de Lyon le mardi 8 décembre. L'information est transmise au président du CDS 26, R. Laidet.

- Dossier CDS 89 / S. Wilmo

Le samedi 28 novembre l'organe disciplinaire d'appel a pris ses décisions pour les affaires « Hippeau et S. Wilmo ». Pour l'affaire S. Wilmo, il a confirmé la décision de l'organe disciplinaire de 1^{ère} instance et recommandé que la FFS retire sa plainte déposée au TGI d'Auxerre. S. Wilmo n'a pas fait appel de la décision du référé et il a changé d'avocat. Celui-ci a contacté notre avocate pour expliquer la nouvelle démarche de son client. Il est à la recherche d'une solution transactionnelle pour régler le litige. Les courriers et décisions seront communiqués au Comité directeur.

- Dossier Hippeau

Pour l'affaire « Hippeau », l'Organe disciplinaire d'Appel a décidé de radier Philippe Hippeau de la FFS et compte tenu des faits et de son activité, cette décision doit être communiquée aux autres fédérations pratiquant le canyionisme. Le Comité directeur sera informé par transmission des courriers.

9/ Courrier à la Secrétaire d'Etat Rama Yade

Par courrier du 23 octobre 2009, L. Tanguille a sollicité une audience auprès de la Secrétaire d'Etat, Mme Rama Yade. Le 27 novembre, Mme Rama Yade nous invite à contacter ses Conseillers techniques, Messieurs Pierre Messerlin et Bertrand Pirel, pour nous recevoir en prenant rendez-vous par téléphone.

H.Vaumoron téléphonera demain au secrétariat pour tenter d'obtenir un rendez-vous avec Mme la secrétaire d'Etat. En cas d'échec, il transmettra à Laurence les dates proposées par ses conseillers techniques.

10/ Questions diverses

Il convient de relancer A. Menier sur les propositions de supports pouvant être utilisés dans le cadre d'un partenariat ainsi que sur la détermination des montants correspondants. Ces éléments sont indispensables pour l'établissement de partenariats notamment avec la société « BEAL ».

La lettre de l'élu doit être publiée au cours du mois de décembre, l'édito initialement proposé par L. Tanguille doit être réactualisé.